

Approche didactique de l'évaluation dans l'enseignement/apprentissage

Salem AL ZUBIA

Université de Misurata
Faculté des Lettres
Département de Français

Résumé

Le présent article porte un regard sur l'évaluation qui reste une discipline la plus importante dans le processus éducatif. Notre objectif est d'élargir la connaissance des enseignants vis-à-vis l'évaluation et ses incidences didactiques sur l'enseignement/apprentissage, d'après : ses définitions, ses formes et ses objectifs mais aussi ses utilisations pédagogiques. Elle est également nécessaire à l'apprentissage d'une langue étrangère et à la gestion d'un système de formation. Signalons que bien comprendre comment utiliser l'évaluation, cela pourrait aider les enseignants à améliorer les connaissances de leurs apprenants, voire l'enseignement en général.

Mots clés : évaluation- diagnostique- formative- sommative- tests- noter- mesure- enseignant- apprenant.

Introduction

L'évaluation, dans le sens large, est un processus éducatif qui vise à orienter l'individu vers la progression. Ce processus s'est développé parallèlement avec l'homme dans sa vie. L'homme avait l'habitude d'évaluer ses comportements, d'après les résultats réels et concrets de sa vie quotidienne. Il a développé ses moyens de vivre grâce à ses évaluations variées.

En fait, l'évaluation est un jugement porté sur la valeur d'un processus ou d'une production, en fonction de critères déterminés. L'évaluation joue un rôle central dans l'enseignement : elle a donné lieu à de nombreuses recherches et peut être envisagée de différentes façons.

L'évaluation, avec son efficacité, a une relation très forte avec la formation du sujet-apprenant, ce qui nous permet de nous situer dans le domaine d'une évaluation véritablement formatrice. Notre intention est de mener une réflexion dans le cadre de cette nouvelle conception de l'acte d'enseignement/apprentissage qui consiste à apprendre à apprendre. Ceci, nous placera au sein de ce métier nouveau que *Philippe Perrenoud* considère comme un présupposé fondamental pour

construire de vraies compétences. Dans cet article, on va mettre l'accent sur l'évaluation formative qui est interactive. Elle est centrée sur l'apprenant, mais elle doit être aussi soutenue et animée par l'enseignant.

Dans ce travail, nous nous proposons de le diviser en deux étapes majeures. La première aura un caractère général : nous voulons par là donner une idée générale sur la conception de l'évaluation en essayant d'éclaircir la différence entre évaluation et notation. Dans la deuxième, nous allons expliquer les quatre formes de l'évaluation qui restent toujours nécessaire à prendre en considération dans le processus éducatif.

1. La conception générale de l'évaluation

1.1. Définitions

Commençons par poser cette question : qu'est-ce que l'évaluation?

La définition donnée par le Petit Robert pour le mot évaluer est « 1- porter un jugement sur la valeur, le prix de [...] 2- par extension, fixer approximativement »⁽¹⁾.

Une école québécoise essaie de donner une définition convenable au terme « évaluer » qui est : « porter un jugement de valeur sur le résultat d'une mesure ; donner une signification à un résultat par rapport à un cadre de référence, un critère, une échelle de valeur »⁽²⁾. Donc, le sens donné au terme « évaluation » est le jugement et la valeur en insistant sur l'idée de mesure.

Selon *De Ketele*, l'un des chefs de file dans la matière, « évaluer signifie examiner le degré d'adéquation entre un ensemble de critères adéquats à l'objectif fixé, en vue de prendre une décision »⁽³⁾. On remarque que cette définition n'est pas centrée sur le jugement de valeur mais plutôt sur la décision à prendre⁽⁴⁾.

L'évaluation exerce un pouvoir remarquable sur les apprenants, elle confère une responsabilité considérable quant au jugement des évaluateurs.

⁽¹⁾ ROBERT, Paul, & al., *Dictionnaire Micro Robert*, S.N.L., Paris, 1984, p. 403.

⁽²⁾ De KETELE, Jean Marie, « Observer pour éduquer », in Jean Marie de Ketele & al. *Guide du formateur*, De Boeck, 1989, p.114.

⁽³⁾ IDANI, Ali, *Les incidences didactiques de la métacognition en évaluation de l'écrit*, Tunisie. (Mémoire), 1999, p.12.

⁽⁴⁾ DE KETELE, Jean Marie, *op. cit.*, p. 114.

D'autres chercheurs, comme *Landsheere*, définit l'évaluation comme un « processus systématique visant à déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs sont atteints »⁽¹⁾.

En bref, l'évaluation peut servir tous les genres d'éducation et d'enseignement en déterminant leurs objectifs pédagogiques qui résultent de l'évolution du système éducatif.

1.2. L'évaluation et la mesure

En fait, il ne faut pas confondre entre évaluation et mesure « évaluer, c'est porter un jugement de valeur »⁽²⁾ : c'est-à-dire que ce jugement de valeur peut être l'estimation de tout ce que l'étudiant acquiert dans une matière, ou bien tout ce que le professeur a enseigné à ses apprenants, etc.

Tandis que « la mesure, quant à elle, n'est pas un jugement de valeur, mais la cueillette et la classification systématique de données quantifiables sur un objet ou une classe d'objets »⁽³⁾. Généralement, nous pouvons utiliser les résultats d'une mesure pour évaluer un objet.

À propos de l'évaluation comme une nouvelle approche, elle constitue un champ scientifique en pleine extension. *Jean Claude Parisot* y distingue deux strates « l'une d'ordre docimologique qui a tendance à réduire la notion d'évaluation à la notion d'examen, et une autre qui articule essentiellement la logique d'évaluation à la logique d'apprentissage »⁽⁴⁾.

1.3. Evaluer ou bien noter

La question posée par *De Vecchi* : est-ce qu'évaluer signifie noter, juger, récompenser... ou bien former? En effet, le mot notation a été plus fréquent qu'évaluation mais actuellement, au contraire, ce dernier est devenu plus utilisé en s'appuyant sur des contrôles ou des tests.

De même, le mot évaluation peut avoir plusieurs sens : « noter, contrôler, vérifier, mesurer, comparer, récompenser ou sanctionner, encourager, juger, valider, sélectionner, s'évaluer, remédier, former »⁽⁵⁾.

⁽¹⁾COLOMB, Jacque & MARSENACH, Jake, « L'évaluateur en révolution », *Actes des rencontres internationales sur l'évaluation en éducation à Paris*, le 29-septembre 1989, Paris : INRP, ADMEE-EUROPE, P.13.

⁽²⁾ FONTAINE, France, *Dossier sur l'évaluation*, Université de Montréal, service pédagogique, 1979, p.5.

⁽³⁾ *Ibid.* p.14.

⁽⁴⁾ IDANI, Ali, *Op. cit.*, p. 15.

⁽⁵⁾ DE VECCHI, Gérard, *Aider les élèves à apprendre*, Paris : Hachette, 1992. p.81.

Cependant, ces termes indiquant l'évaluation et leurs significations sont différents et lointains. Alors qu'ils peuvent servir les objectifs éducatifs.

Interrogeons-nous si la notation est synonyme de l'évaluation. *Odile Luginbühl* clarifie que « la notation chiffrée n'est pas l'évaluation, à peine l'une de ses manifestations la plus opportune. L'évaluation ne peut se réduire à la mise de notes, elle est davantage un comportement inhérent à l'apprentissage nécessaire à l'enseignement et à la gestion d'un système de formation. »⁽¹⁾. Une personne ayant 39°, on conclue qu'elle est très malade, donc on évalue son état de santé. D'ailleurs, l'action de noter vient après celle de l'évaluation. A ce propos, le Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation définit le mot notation comme « action de représenter par un système de signes conventionnels. La notation scolaire est une façon de traduire en nombres ou en lettres l'évaluation de production ou du niveau d'un élève »⁽²⁾.

La question qui se pose, est ce que nous évaluons la production ou la personne ? « Tous les enseignants affirment que c'est, bien entendu, le produit qui est noté [...] mais fréquemment l'élève se sent jugé en tant qu'individu »⁽³⁾. Supposons qu'un élève obtient 90 %, nous jugeons qu'il est excellent selon ce résultat. Donc, nous évaluons l'élève après l'avoir noté.

1.4. Les objectifs éducatifs de l'évaluation

Avant de traiter les objectifs de l'évaluation, nous allons parler tout d'abord des objectifs éducatifs qui jouent un grand rôle dans l'enseignement voire dans l'évaluation elle-même. Nous tenons à souligner que les objectifs éducatifs pourraient avoir une grande valeur, si on prend en considération deux principes :

- ces objectifs éducatifs doivent être des procédés qui consistent à mesurer les résultats du processus pédagogique et éducatif. Ils jugent dans quelle mesure l'apprenant peut exécuter de l'apprentissage qui a été défini par les objectifs éducatifs au moyen d'observation ou par la production de l'élève : des réponses aux questions. Cette dernière reflétant sa réelle acquisition des connaissances enseignées ;

(1) LUGINBÜHL, Odile, « L'évaluation des élèves », in *Revue internationale d'éducation*, Sèvres, CIEP ; septembre 1996, n° 11, p. 23.

(2) CHAMPY, Ph. Etévé Chr. & al., *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris : Nathan, 1998. p.719.

(3) DE VECCHI, Gérard, *Op. cit.*, p. 82.

- il faut classer ces objectifs pédagogiques en plusieurs catégories, en vue de prendre conscience du domaine d'apprentissage que nous désirons faire acquérir à l'apprenant et ceci en trois côtés :

a) le côté cognitif qui s'intéresse à tout ce que l'apprenant acquiert : des vérités scientifiques, des informations, des bases, des lois, etc.

b) le côté psychomoteur qui, d'après le Petit Robert, concerne à la fois les fonctions motrices et psychiques, visant les objectifs qui se relient aux habiletés manuelles, corporelles et dynamiques ;

c) le côté psychique, comme le désigne le Petit Robert, « qui concerne l'esprit, la pensée en tant que principe auquel on rattache une catégorie de faits d'expérience »⁽¹⁾. Ce côté qui comprend des objectifs se reliant à la formation : des passions, des occupations, des orientations et des valeurs. Passions signifiant l'ensemble des « états affectifs et intellectuels assez puissants pour dominer la vie de l'esprit »⁽²⁾. Occupations qui veulent dire les procédés mentaux préoccupant l'esprit. Orientations expliquant les directions vers la réalisation d'un but espéré « action de diriger quelqu'un ou de se diriger soi-même en particulier en ce qui concerne les études et la profession »⁽³⁾. Valeur « comme résultats de jugement se prononçant sur le degré que l'on accorde à une chose, un attribut, une personne, une institution etc. »⁽⁴⁾.

En fait l'objectif principal d'enseigner n'importe quelle langue, c'est connaître à quel point les objectifs sont réalisés. Par contre les enseignants choisissent des moyens pour mesurer le changement qui se passe chez l'apprenant au cours du processus pédagogique. Chaque fois que l'évaluation est objective et bien établie, cela pourrait améliorer l'enseignement en général. Autrement dit, le vrai rôle effectif de l'enseignant n'est pas seulement de donner un vocabulaire limité aux élèves mais de connaître leurs capacités pour en établir des activités éducatives convenables. En effet, le rôle du professeur dans l'enseignement est clair et efficace, c'est aussi de donner des savoirs aux apprenants à travers des situations en classe où l'évaluation tend à restituer, souvent, le plus fidèlement. *Delannoy et Passegand* expliquent cette question : « l'enseignant transmet des connaissances que les

(1) ROBERT, Paul, & al., *Op.cit.*, p.790.

(2) *Ibid.*, p.765.

(3) CHAMPY, Ph. Etévé Chr., *Op.cit.*, p. 732.

(4) DE KETELE, Jean Marie, *op. cit* p. 230.

Approche didactique
de l'évaluation dans l'enseignement/apprentissage

élèves doivent transformer en réponses, à travers des situations de performance »⁽¹⁾.

La poursuite du processus éducatif durant l'enseignement se réalise par l'observation et l'évaluation de multiples façons. L'objectif attendu est de s'assurer de la compétence des activités pédagogiques des élèves et d'établir finalement une évaluation globale à la fin d'étude ; cela nous permet de savoir ce qui a été réalisé concernant les buts et les valeurs.

En un mot, réguler l'apprentissage par la correction, l'réorientation et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Pour en revenir aux objectifs de l'évaluation, nous pouvons dire que l'évaluation peut avoir des objectifs généraux suivants :

1) elle peut aider l'apprenant à connaître les points négatifs et les raisons qui le gênent dans son apprentissage. L'évaluation est très utile dans la précision des points de faiblesse par rapport à la compétence de l'élève, alors que les examens appliqués dans les établissements scolaires lui permettent de vérifier les aptitudes à améliorer. Il est bénéfique que les apprenants sachent bien dès le début que ces examens les aident à atteindre leurs objectifs. Ensuite, l'évaluation devient obligatoirement une autoévaluation, c'est-à-dire contrôler soi-même la compétence de ce qu'il fait prématurément⁽²⁾ ;

2) elle peut conduire l'élève à la satisfaction, après un travail positif. Bien entendu, si un apprenant voudrait juger exactement son travail et savoir s'il l'a vraiment accompli de façon satisfaisante, elle lui permet d'accéder à un autre travail. L'évaluation dans ce sens encourage positivement l'apprenant à se développer. En plus, elle l'aide à établir une distinction entre sa compétence et le niveau souhaité ;

3) elle permet à l'enseignant de juger l'aptitude de ses méthodes éducatives. La tâche principale de l'évaluation n'est pas seulement le fait d'évaluer les apprenants mais aussi les enseignants eux-mêmes. Elle leur permet d'estimer si la méthode de leur enseignement est active ou non à l'égard de leurs élèves ;

4) elle peut également aider à proclamer des jugements concernant l'organisation administrative. En effet, c'est grâce à l'évaluation que

⁽¹⁾ DELANNOY, Cécile & PASSEGAND, Jean-Claude, *L'intelligence peut-elle s'éduquer?* Hachette, 1993. p. 8.

⁽²⁾ RAYAN, Fikry, (livre en arabe), *L'enseignement : ses objectifs, ses fondements, ses méthodes et ses résultats*, Caire : Alam Alkotob, 1995, p. 413.

nous pouvons décider si l'apprenant sera transféré à la classe suivante. Elle est utile quand elle nous informe son suivi dans l'enseignement supérieur. Ajoutons qu'elle nous permet d'établir des rapports réels aux parents sur le niveau de leurs enfants dans cet enseignement⁽¹⁾. A ce propos, *Lasquier* nous montre que l'évaluation peut « mettre en évidence les progrès de chaque élève ou les progrès de l'ensemble d'un groupe-classe par rapport à un corpus de questions de référence de manière à pouvoir objectiver les étapes et l'amplitude des acquisitions réalisées. [...] Montrer les effets de tel cours ou de telle méthode. Au terme d'un cursus de formation, évaluer un savoir ou un savoir-faire final. Chercher à mettre en évidence un trait psychologique, une capacité, une disposition comportementale qui ait une valeur prédictive particulière »⁽²⁾.

1.5. Les démarches de l'évaluation

Pour bien définir le sens exact du terme démarche dans le domaine pédagogique, on peut dire que c'est le parcours fait par le dispositif d'évaluation qui doit s'organiser en fonction de la nécessité de l'action. L'évaluation a pour intérêt de permettre à l'action d'enseignement d'être mieux maîtrisée à condition de prendre en compte les exigences suivantes :

1) d'abord, préciser les intentions d'évaluateur. Il y a des types d'activités de régulation qui définissent d'autres modèles d'évaluation. Ces modèles se reposent sur des éléments essentiels :

- un modèle qui traduit toujours quelque chose du rapport de l'évaluation à l'action. Il est fondé sur des décisions de planifications. Il aide aussi à préciser les structures du projet institutionnel et ce par les décisions de structuration ;

- de savoir en vue de quoi on évalue, c'est-à-dire connaître la nature, les capacités, les intérêts de l'élève.

2) ensuite, cela permet de préciser ce qui est attendu de l'objet évalué. Permettre aux élèves de surmonter certaines difficultés d'apprentissage⁽³⁾.

(1) *Ibid.*, pp. 413-415.

(2) PASQUIER, Daniel, *L'évaluation en pédagogie : du bon usage des testes*. I ssy-Les Molineaux, EAP, 1990, p. 31.

(3) HADJI, Charles, *L'évaluation des actions éducatives*, Paris : PUF, 1972. pp. 61- 65.

Approche didactique
de l'évaluation dans l'enseignement/apprentissage

Dans le livre *Guide du formateur*⁽¹⁾, nous pouvons distinguer cinq étapes hiérarchisées relatives aux démarches de l'évaluation :

- la première étape s'agit de préciser la décision à prendre, en recourant à l'objectif fixé dans le cadre du processus éducatif. Par exemple de décider si un élève peut être accepté dans la classe supérieure ou non ;

- dans la deuxième étape, il faut présenter d'une manière évidente les critères d'évaluation, c'est-à-dire de préciser les objectifs, les situations et les variables pour la décision à prendre. En fait, l'atteinte des niveaux et des objectifs par plusieurs variables nous permet de définir les critères convenables qui peuvent être combinés et hiérarchisés selon les cas. De toute façon, l'évaluation est juste et solide quand ces critères deviennent adéquats à l'action éducative. Il en est de même, lorsqu'on les applique de façon minutieuse sur les personnes que nous voulons évaluer. De toute façon, ce qui rend l'évaluation plus valide, c'est d'informer les évaluateurs et surtout les évalués de ces critères pour mettre fin à une grande partie de contestations attendues ;

- la troisième étape nous permet de préciser les informations à accumuler, les situations différentes de l'évaluation et les outils indispensables, en prenant en compte la décision à prendre et les critères déjà déterminés. Par conséquent, nous commençons à accumuler l'information pour la traiter selon le besoin. En effet, il faut attacher une grande importance à cette étape que l'on estime généralement comme la plus difficile ;

- la quatrième étape consiste à la confrontation des critères que nous avons déjà définis et les informations déjà accumulées. En tout cas, cette étape ne constitue aucune difficulté si les autres étapes ont été conduites d'une manière juste. La confrontation des critères amène à formuler un ou plusieurs résultats. Il faut faire attention aux conclusions auxquelles on arrive pour échapper aux généralisations très dangereuses ;

- cette dernière étape, on l'appelle l'étape définitive. C'est la formulation des conclusions définitives de façon précise et claire pour faciliter la décision à prendre qui est le but du processus. En fait, ce n'est pas nécessaire pour celui qui procède à l'évaluation d'être lui-même le conducteur de ce processus jusqu'à la fin.

⁽¹⁾ DE KETELE, Jean Marie, *op. cit.*, pp. 114-116.

2- Les différentes formes d'évaluation

2.1. Introduction

L'évaluateur, contraint d'évaluer, doit, selon *Charles Hadji*, se soumettre à se déterminer par rapport au probable afin d'identifier les avis. L'existence de l'aptitude d'évaluer manifeste le pouvoir de peser sur le cours des choses et de diriger ses actions⁽¹⁾. « Évaluer, c'est procéder à une analyse de la situation et à une estimation des conséquences probables de son acte dans telle situation »⁽²⁾.

Le terme Évaluation est utilisé dans tous les domaines et à tous les niveaux « à l'école, on évalue les élèves, dans les entreprises, les personnels. On veut évaluer l'activité médicale. On évalue l'impact d'une campagne de publicité. On évalue les universités »⁽³⁾.

Dans cette partie, on va traiter les différents types (ou formes, comme les appellent la plupart des psychologues) d'évaluation selon leurs diversités temporelles et leur importance. Sans oublier les fonctions étant le pivot de l'action d'apprentissage « une fonction est définissable par le rôle que joue la sous-structure par rapport à la structure totale »⁽⁴⁾. On ajoute à ceci que ces fonctions sont considérées comme objets éventuels de l'évaluation scolaire.

2.2. L'évaluation diagnostique

C'est la première étape de l'action de formation. Elle doit dès le début accumuler les points positifs et négatifs du comportement de l'élève avant sa participation en cours. Selon *Huteau* (Dictionnaire de l'éducation et de la formation), ce sont « les activités directement observables d'un organisme. [...] Depuis le début du siècle, la psychologie moderne a pour objet le comportement et pour méthode l'observation et l'analyse expérimentale, le comportement ne se réduit pas aux activités motrices : le langage, les témoignages du sujet sur ses états internes sont des comportements, ces comportements doivent être interprétés comme les comportements moteurs »⁽⁵⁾.

Selon *Bloom, Madaus et Hastins* « le diagnostic doit permettre de découvrir les forces et les faiblesses ainsi que le degré de préparation des élèves avant que ceux-ci n'entreprennent une séquence importante

⁽¹⁾HADJI, Charles, *L'évaluation, règles du jeu : des intentions aux outils*, Paris : ESF, 1991. p. 16.

⁽²⁾ *Ibid*, p.16.

⁽³⁾ *Ibid*, p.17.

⁽⁴⁾ *Ibid*, p.57.

⁽⁵⁾ CHAMPY, Ph. Etévé Chr., *Op.cit.*, p. 202.

Approche didactique
de l'évaluation dans l'enseignement/apprentissage

d'apprentissage, un cours ou un programme d'étude »⁽¹⁾. Ils ajoutent que l'évaluation diagnostique peut s'exercer de manières différentes. Certaines décisions prises par l'évaluateur, peuvent aider les apprenants à s'adapter au contexte pédagogique dont les particularités sont bien fixées. D'autres décisions insistent sur l'ajustement de l'enseignement aux particularités des apprenants. Elles s'effectuent en deux périodes, soit au début du cours, soit pendant son déroulement même. Rappelons que la tâche essentielle de l'évaluation diagnostique est le placement de l'élève au début de l'apprentissage pour découvrir les causes qui l'ont rendu, par exemple, incompetent pendant l'action éducative.

Assigner un type d'enseignement, choisir le point de départ convenable aux intérêts des élèves ou à leurs capacités est sa deuxième mission. Il s'agit d'assurer de différentes méthodes propres à l'enseignement des élèves, chacune d'elle est adaptée à leurs particularités.

L'évaluation diagnostique peut se réaliser même durant les cours et pendant les activités éducatives. A ce moment-là, sa fonction est de déterminer les causes des difficultés dont souffrent certains élèves. L'élève qui est la cible de cette démarche, peut manifester des difficultés spécifiques même après l'avoir soumis à la correction.

L'évaluation diagnostique s'intéresse aux caractéristiques spéciales de l'élève dont certaines sont reliées à des difficultés comme : problèmes de santé, diminution de la motivation et de l'intérêt ainsi que l'ambiance familiale perturbée, etc.

L'évaluation diagnostique pourrait avoir une fonction correctrice de nature pédagogique, ce qui crée une corrélation entre l'évaluation diagnostique et formative.

En plus, l'évaluation diagnostique traite et classe certains aspects importants se reliant au comportement de l'apprenant. Et pour développer ces aspects, nous pouvons citer :

1) elle peut déterminer parfois les fondements comportementaux et les habilités nécessaires de l'apprenant afin de réaliser l'objectif de l'unité ;

⁽¹⁾ SCALLON, Gérard, *L'évaluation formative des apprentissages : la réflexion*, Québec : Laval, 1991, P. 69.

2) elle peut nous permettre de savoir si l'apprenant a atteint les buts d'une certaine unité pour l'aider à accéder à un programme plus avancé ;

3) elle nous aide également à classer les élèves selon leurs intérêts et selon leurs aptitudes personnelles. Prenons l'aspect psychologique qui nous explique les causes de l'insuffisance de l'apprenant qu'elle soit de nature affective, culturelle ou d'aspect social de nature environnementale. De plus, pour pouvoir enfin remédier à cette insuffisance afin de mettre cette personne instruite dans sa propre place éducative, cette procédure pourrait :

- d'une manière générale, nous faciliter l'orientation des élèves vers les différentes écoles (agricoles, commerciales, industrielles, etc.) ;

- nous guider aussi à répartir les élèves dans l'école elle-même, c'est-à-dire, les classer dans de différentes sections ;

- également nous aider à les trier dans la classe en plusieurs catégories (intelligent, moyen ou faible)⁽¹⁾.

En conclusion, l'évaluation diagnostique est la première étape de l'évaluation scolaire car elle permettrait de classer et d'orienter les élèves selon leurs intérêts et leurs capacités. Ce processus se déroule normalement avant l'action de formation. Elle s'opère en général à travers des tests nécessairement normatifs qui classent les élèves les uns par rapport aux autres et par rapport à des niveaux définis.

2.3. L'évaluation formative

Ce terme a été proposé par *Scriven* (1967), quand il parlait de l'amélioration des programmes d'études. Pour *Cardinet* « c'est une évaluation qui a pour but de guider l'élève dans son travail scolaire. Elle cherche à situer ses difficultés pour l'aider à découvrir des procédures qui lui permettent de progresser dans son apprentissage »⁽²⁾. D'après cette définition, on remarque que ce type d'évaluation est en faveur de l'élève. Donc, elle est centrée sur son apprentissage et les difficultés qu'il rencontre durant l'action de formation.

⁽¹⁾ MADAUS, George F., *Formative and summative evaluation of student learning*, traduit en arabe par ALMOFTY, Mohamed et al., Edition : McGraw-Hill, 1983, pp. 141-142.

⁽²⁾ ABRECHT, Roland, *L'évaluation formative : une analyse critique*, Bruxelles : De Boeck université, 1991. p. 9.

Approche didactique
de l'évaluation dans l'enseignement/apprentissage

Pour *Allal*, l'évaluation formative est l'assurance d'une régulation des processus de formation. C'est-à-dire l'adaptation des activités d'enseignement.

L'idée de *Landsheere* concernant l'évaluation formative coïncide avec celle de *Cardinet* lorsqu'il note « qu'il s'agit d'une formation en retour (feed-back) pour l'élève et pour le maître »⁽¹⁾. *Petit Jean* ajoute aux définitions précédentes que « l'évaluation formative est interne au processus d'apprentissage, elle est continue, plutôt analytique et centrée plus sur l'apprenant que sur le produit fini »⁽²⁾.

Il faut indiquer d'abord que cette évaluation se situe pendant le déroulement d'un cours ou d'une séquence importante de ce cours. Son objectif, donc, n'est pas de juger ou de classer les élèves. Les fonctions essentielles de ce type sont la rétroaction⁽³⁾ et la prescription de correctifs.

L'évaluation formative est basée sur le découpage d'un cours en diverses unités d'apprentissage, correspondant à une segmentation logique de la matière. L'unité est elle-même découpée en éléments visualisés dans un tableau de spécifications. Cette unité devient le site de l'évaluation formative, c'est sur le niveau des unités que s'effectue la régulation du progrès de chaque élève⁽⁴⁾.

Une revue internationale d'éducation définit l'évaluation formative « comme une pratique pédagogique constitutive de l'enseignement lui-même, elle fait avant tout partie intégrante du processus éducatif normal. Elle sert à l'amélioration, à l'orientation et au contrôle du processus d'apprentissage »⁽⁵⁾. Cette revue ajoute aussi que l'évaluation formative favorise la régulation des apprentissages et la différenciation des enseignements en fonction des rythmes d'acquisition des élèves. On peut donc considérer que l'évaluation formative est une des procédures opérationnelles⁽⁶⁾. Cela nous amène à mieux préciser ce type d'évaluation en nous appuyant sur la définition de *Bloom* : « le terme évaluation formative a été appliqué aux procédures appliquées par le maître afin d'adapter son action pédagogique en fonction des

⁽¹⁾*Ibid.* p. 25.

⁽²⁾*Ibid.*, p. 26.

⁽³⁾Information en retour verbale ou non, permettant à une personne qui a eu un comportement donné (ou qui a émis un message) de connaître l'effet ou le résultat de son comportement (ou sa communication). Tirée de DE KETELE, Jean Marie, *Op. cit.*, p. 220.

⁽⁴⁾ SCALLON, Gérard, *Op.cit.*, p. 71.

⁽⁵⁾ LUGINBÜHL, Odile, *Op. cit.*, p. 24.

⁽⁶⁾ MADAUS, George F., *Op. cit.*, p.92.

progrès et des problèmes d'apprentissage observés chez ses élèves, c'est une composante essentielle dans la réalisation d'une stratégie de pédagogie de maîtrise »⁽¹⁾.

Les modalités d'évaluation ont toujours une fonction de régulation : c'est d'assurer que les caractéristiques des élèves répondent aux exigences du système de formation. Cette évaluation est un moyen de contrôle de la progression de l'élève aux points d'entrée et de passage.

Définie comme formative, elle consiste à fournir des informations permettant une adaptation de l'enseignement aux différences individuelles dans l'apprentissage. Autrement dit, il faut que cette adaptation puisse avoir lieu bien avant les échéances liées à une décision de certification ou d'orientation ultérieure. Citons les étapes essentielles de l'évaluation formative qui sont :

- recueil des informations ;
- interprétation de ces informations ;
- adaptation des activités d'enseignement dans un cadre comprenant les aspects : cognitif, affectif et social des apprentissages et des interactions à l'intérieur d'un système de formation.

Au point de vue cognitif, il nous est obligatoire de comprendre le fonctionnement cognitif de l'élève face au cours ou au problème proposé ainsi que la méthode ou la technique qu'il utilise pour arriver à un certain résultat.

Les erreurs de l'élève seront donc un objet d'étude particulier dans la mesure où elles sont révélatrices de la nature des représentations ou des stratégies élaborées par cet élève⁽²⁾. Comme nous l'avons indiqué, l'évaluation formative est mise alors au service d'une pédagogie de maîtrise, visant à conduire des élèves différents à une maîtrise égale des capacités visées. *Perrenoud* définit en ce sens l'évaluation réellement formative « comme celle qui diagnostique (de façon analytique), les modes de fonctionnement, les difficultés spécifiques, les intérêts, les rythmes de chacun »⁽³⁾. En tout cas, la notion de l'évaluation formative met en relief la fonction de l'activité évaluative. N'oublions pas le rôle que joue l'enseignant dans ce processus qui consiste à organiser des situations pour qu'elles deviennent instructives et éducatives, et à

⁽¹⁾ BRUNER, Jérôme, *Le développement de l'enfant : savoir faire, savoir dire*, Paris : BUF, 1996, p. 48.

⁽²⁾ *Ibid.* pp. 47- 53.

⁽³⁾ HADJI, Charles, *Op. cit.*, p. 115.

Approche didactique
de l'évaluation dans l'enseignement/apprentissage

apporter également des informations utiles sur l'activité d'apprentissage de l'élève pour la faciliter. Elle permet d'intervenir à temps et de faire réussir l'expérience, plutôt que de la juger⁽¹⁾.

Ajoutons que l'évaluation formative peut remplir d'autres rôles :

- elle peut être « formative ou prévisionnelle quand elle permet aux familles de prendre les décisions les plus judicieuses ;
- elle est indicative quand elle met à la disposition des enseignants des repères nationaux ou régionaux ;
- elle est externe quand elle donne aux responsables administratifs des indicateurs susceptibles de permettre le pilotage du système de formation ;
- elle est certificative, enfin, quand elle atteste aux yeux de la société les compétences, les savoirs et les savoir-faire du diplômé au terme de sa formation »⁽²⁾.

2.3.1. Les composantes de l'acte d'évaluation formative

D'après plusieurs travaux, l'évaluation est traitée comme une habilité cognitive ou d'un comportement. Elle est décrite comme un processus de comparaison entre un produit observé (scolaire) et un modèle de référence construit par la personne qui évalue.

On ne retiendra de ce cadre conceptuel que les éléments essentiels, et ce pour deux raisons :

a) la matière de l'évaluation formative ainsi que les procédures de collecte des informations ne sont pas toujours de l'ordre des productions complexes comme les compositions écrites ;

b) la deuxième raison relève du point de vue à partir duquel l'acte d'évaluation formative doit être situé. Le produit de l'opération est un jugement synthétique et global, exprimé le plus souvent par la position occupée par chaque production sur une échelle de valeurs. De plus, faire du jugement, une destination arrêtée de l'évaluation se justifie dans un contexte d'évaluation sommative. L'acte d'évaluation se situe donc dans un cadre tout à fait différent qui fait de l'enseignant, l'initiateur de toute démarche évaluative⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.* pp. 115 - 117.

⁽²⁾ LUGINBÜHL, Odile, *Op. cit.* p. 7.

⁽³⁾ SCALLON, Gérard, *Op. cit.* pp. 22 - 28.

Les éléments essentiels de l'évaluation formative sont les suivants⁽¹⁾ :

- la collecte d'informations, la prise d'indices, c'est-à-dire l'observation de ce qui est ;
- la constitution d'un des repères correspondant à ce qui devrait être dans l'esprit de la personne qui évalue ;
- la comparaison entre ce qui est et ce qui devrait être et ce, sur la base d'un ou de plusieurs critères ;
- l'expression d'un jugement d'ensemble pour justifier une action à poser, une décision à prendre.

D'après ce qui précède, on conclue que l'évaluation formative aide les apprenants à déterminer la durée de leur apprentissage en fournissant également un effort nécessaire au temps adéquat. Notons que la procédure de ce type se base sur les « tests de formation », leur usage convenable permet d'assurer chaque unité scolaire avant d'entamer une autre.

Certains enseignants comptent sur l'importance de ces tests surtout durant les premiers cours de la matière présentée. Le test formatif soutient l'apprentissage de l'élève dans une matière en affirmant la compétence de sa méthode éducative. L'élève qui manque de suivi doit être soutenu par un test afin de clarifier les difficultés qu'affronte cet élève en montrant les idées, les informations et les habilités qui lui sont nécessaires à acquérir.

En ce qui concerne l'enseignant, ces tests peuvent constituer des réactions qui l'aident à connaître les points qui nécessitent une régulation de son enseignement. On s'aperçoit aussi que l'évaluation formative est utile dans la préparation des programmes voire l'enseignement en général⁽²⁾.

2.4. L'évaluation sommative

L'évaluation sommative, dite le contrôle, se situe, comme action pédagogique très importante, à la fin de l'apprentissage. Examinons ces deux définitions faites par certains chercheurs : « évaluation d'un apprentissage en faisant la somme des résultats obtenus sur un ensemble de présentations (par exemple : à un ensemble de

⁽¹⁾ *Ibid.* p. 29

⁽²⁾ MADAUS, Georg F., *Op. cit.* pp.93-94.

Approche didactique
de l'évaluation dans l'enseignement/apprentissage

questions) »⁽¹⁾. L'autre définition dit : « un jugement définitif qui met un terme à une activité »⁽²⁾.

L'évaluation sommative peut se caractériser de plusieurs formes : elle a une fonction sociale quand elle examine chez les élèves, l'atteinte des objectifs de connaissances et de méthodes. L'évaluation sommative peut avoir aussi une fonction externe.

Elle est à caractère public, quand elle s'adresse aux parents, à l'administration, elle est définitive lorsqu'elle certifie le niveau de l'élève et permet de le repérer dans le cadre du cursus scolaire. Son objectif essentiel, c'est de classer chaque élève à part par rapport à l'acquisition des savoirs⁽³⁾.

Il nous est permis de dire que l'évaluation sommative est une estimation continue et cumulative. Cela veut dire estimer le fruit de tant d'efforts. Plus précisément, préparer le prochain lancement en utilisant mieux les informations recueillies, ou réaliser une évaluation destinée à établir un bilan qu'on appelle évaluation sommative. Puisque ce type d'évaluation se situe à la fin de parcours pédagogique, nous considérons qu'elle est dirigée vers une évaluation plus générale. En fait, l'évaluation sommative est le résultat de l'évaluation formative que l'on considère comme une évaluation de traitement.

D'autre part, les tests procédés au cours d'une année scolaire sont de nature sommative. L'objectif, c'est de classer les étudiants et de les certifier. L'utilisation des résultats obtenus des tests d'évaluation sommative a pour objectif de :

- désigner les niveaux d'étudiants ;
- certifier leurs habilités et leurs capacités ;
- prévoir du succès à la suite d'une matière ;
- désigner le point de départ d'une nouvelle matière ;
- traiter les côtés de faiblesse chez les apprenants ;
- comparer des groupes d'élèves ou des programmes enseignés par différents professeurs⁽⁴⁾.

(1) DE KETELE, Jean Marie, *Op. Cit.* p. 220.

(2) FONTAINE, France, *Op. cit.* p.7.

(3) LUGINBÜHL, Odile, *Op. cit.* p. 48.

(4) MADAUS, George F., *Op. cit.* pp. 99-117.

Nous tenons à souligner qu'on peut distinguer deux types d'évaluation sommative : le premier : critère, qui vise à réaliser un critère de réussite à une performance. C'est, alors, une évaluation de maîtrise ou encore évaluation de jugement absolu qui est basée sur du comptage et de la statistique. Le deuxième type de l'évaluation sommative : normé, ayant pour objectif de se rapprocher des tests de performance en vue d'attribuer un rang à chaque élève, comparativement, bien sûr, à l'ensemble des performances obtenues par ses pairs confrontés à la même tâche. Dans beaucoup de cas l'évaluation normée répond aux besoins de classement, mais l'évaluation critère répond plutôt aux besoins de bilan analytique de connaissances, elle trouve place dans l'élaboration des programmes d'enseignements et des listes de compétences professionnelles.⁽¹⁾

2.4.1. Les caractéristiques de l'évaluation sommative

C'est par les caractéristiques suivantes que l'évaluation sommative se différencie d'autres types d'évaluation :

- 1) elle est valide quand elle commence par la mesure de tout ce qui doit être mesuré, à condition que cette mesure soit précise et stable ;
- 2) elle est objective, quand elle mesure un traitement égal pour tous ;
- 3) elle est formelle, lorsque ses règles sont clairement appliquées ;
- 4) elle est particulière, quand elle porte sur un spécimen d'objectifs importants de la leçon. Elle a peu de conséquences sur la planification ;
- 5) elle est ponctuelle, quand elle s'effectue après un cycle de formation et à un moment déterminé⁽²⁾.

Ajoutons que l'évaluation sommative nous permet d'avoir :

- une prise d'information récente ;
- un jugement analytique ;
- un mode normatif d'interprétation des résultats obtenus et les composantes de l'acte d'évaluation. L'essentiel, c'est établir, d'une façon générale, le degré auquel les objectifs d'un cours ont été atteints⁽³⁾.

(1) PASQUIER, Daniel, *Op. cit.* p. 83.

(2) FONTAINE, France, *Op. cit.* p. 18.

(3) SCALLON, Gérard, *Op. cit.* p. 107.

Conclusion

S'opposant à la conception traditionnelle de l'évaluation qui vise à noter l'élève afin de le certifier, de compter ses fautes pour le sanctionner, les nouvelles orientations pédagogiques tendent à aider l'apprenant à découvrir ses défauts et ses carences linguistiques à partir de ses erreurs, en vue de l'amélioration de son niveau éducatif.

Pour les formes d'évaluation, avant l'action de formation, l'évaluation est de nature diagnostique, pronostique et prédictive. Il ne faut pas oublier que ce type d'évaluation permet d'orienter l'élève (le producteur et ses caractéristiques) dans ses choix scolaires et professionnels. Et de diagnostiquer ses lacunes et ses difficultés par rapport aux savoirs et savoir-faire.

Pendant l'action de formation, l'évaluation est définie comme étant formative ou progressive. Le rôle de l'enseignant dans ce type est de réguler et de faciliter l'apprentissage en se basant sur les activités et les processus de production. Ainsi, nous nous sommes concentrés sur l'évaluation formative comme celle, parmi les différents types d'évaluation, qui définit les difficultés rencontrées par l'apprenant tout au long de son apprentissage dans le but de lui faire découvrir les procédures qui lui permettent de progresser dans son apprentissage.

Après l'action de formation, l'évaluation est nommée sommative ou terminale où le professeur doit vérifier, certifier et classer les élèves selon les résultats obtenus. En un mot, ces trois types d'évaluation sont nécessaires pour établir un système éducatif global.

Bibliographie

ABRECHT, Roland, *L'évaluation formative : une analyse critique*, Bruxelles : De Boeck Université, 1991.

BRUNER, Jérôme, *Le développement de l'enfant : savoir faire, savoir dire*, Paris : BUF, 1996.

CHAMPY, Ph. Etévé Chr. & al., *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris : Nathan, 1998.

COLOMB, Jacque & MARSENACH, Jake, « L'évaluateur en révolution », *Actes des rencontres internationales sur l'évaluation en éducation à Paris*, le 29-septembre 1989, Paris : INRP, ADMEE- EUROPE.

- DE KETELE, Jean Marie, « Observer pour éduquer », in Jean Marie de Ketele et al. *Guide du formateur*, De Boeck, 1989.
- DE VECCHI, Gérard, *Aider les élèves à apprendre*, Paris : Hachette, 1992.
- DELANNOY, Cécile & PASSEGAND, Jean-Claude, *L'intelligence peut-elle s'éduquer?*, Hachette, 1993.
- FONTAINE, France, *Dossier sur l'évaluation*, Université de Montréal, service pédagogique, 1979.
- HADJI, Charles, *L'évaluation, règles du jeu : des intentions aux outils*, Paris : ESF, 1991.
- HADJI, Charles, *L'évaluation des actions éducatives*, Paris : PUF, 1972.
- IDANI, Ali, *Les incidences didactiques de la métacognition en évaluation de l'écrit*, Tunisie. (Mémoire), 1999.
- LUGINBÜHL, Odile, « L'évaluation des élèves », in *Revue internationale d'éducation*, Sèvres, CIEP ; septembre 1996, n° 11.
- MADAUS, George F. & al., *Formative and summative evaluation of student learning*, traduit en arabe par ALMOFTY, Mohamed & al., Édition: McGraw-Hill, 1983.
- PASQUIER, Daniel, *L'évaluation en pédagogie : du bon usage des testes*. I ssy-Les Molineaux, EAP, 1990.
- RAYAN, Fikry, (livre en arabe), *L'enseignement : ses objectifs, ses fondements, ses méthodes et ses résultats*, Caire : Alam Alkotob, 1995.
- ROBERT, Paul, & al., *Dictionnaire Micro Robert*, S.N.L., Paris, 1984, p. 403.
- SCALLON, Gérard, *L'évaluation formative des apprentissages : la réflexion*, Québec : Laval, 1991.